Ville de Neuchâtel

Vivre la ville!

Mercredi 10.03.10 | 43e année | No 6

Hebdomadaire officiel d'information | Rédaction: Chancellerie communale, Hôtel communal, CH-2001 Neuchâtel | www.neuchatelville.ch | bulletinofficiel@ne.ch | T 032 717 77 09 | F 032 717 77 10

L'édito

L'égalité grâce au congé paternité ?

On n'en voudra pas à un représentant d'une Ville quasiment millénaire de saluer avec deux jours de retard le centenaire de la Journée internationale des femmes ! On lui en voudra d'autant moins que les femmes elles-mêmes ont fêté cet anniversaire le 6 mars déjà et qu'elles défileront encore le 13 à Berne pour faire progresser la cause de l'égalité.

Il faut dire qu'il y a de quoi manifester son impatience : n'a-t-on pas appris à la veille du 8 mars que l'écart entre la rémunération des femmes et des hommes s'était encore creusé depuis la crise ! Et dire qu'au rythme où progressaient les choses avant ce coup d'arrêt, on estimait qu'il faudrait attendre jusqu'aux environs de l'an 2050 pour atteindre enfin la parité de salaire entre hommes et femmes…

Si notre administration communale respecte formellement l'égalité des salaires, force est de constater que le temps partiel y demeure l'apanage des femmes (près de 70% des collaboratrices contre à peine 20% de leurs collègues masculins). C'est dire qu'il reste encore bien des progrès à faire, notamment en matière de promotion des femmes aux postes à responsabilités ou de création d'infrastructures permettant de concilier vie familiale et professionnelle. Dans ce sombre tableau, une lueur d'espoir tout de même : un collaborateur de l'une de nos structures d'accueil parascolaires (est-ce un hasard ?) vient de solliciter un congé paternité ! Gageons qu'ils seront plus nombreux le jour où un tel congé sera payé…

Daniel Perdrizat
Directeur de la jeunesse et de l'intégration

Une fois réhabilité, le bateau à vapeur « Neuchâtel » pourra accueillir 300 passagers à son bord.

Du neuf pour le « Neuchâtel »

L'année 2010 s'annonce riche en événements pour le bateau à vapeur « Neuchâtel ». L'association Trivapor a récemment annoncé que les travaux de réhabilitation du bateau pourraient commencer au début du mois de septembre. La machine à vapeur a été entièrement révisée dans le chantier de la Société de navigation du lac des quatre-cantons (SGV). Trivapor a également reçu le projet détaillé de la réhabilitation du « Neuchâtel ». La procédure d'approbation des plans arrive à terme et le projet a reçu le feu vert de l'Office fédéral des transports (OFT).

Le « Neuchâtel » est le dernier bateau demi-salon en Suisse. Désarmé en 1969, le bateau a été exploité jusqu'en 2006 comme restaurant flottant dans le port de Neuchâtel. L'association Trivapor, créée en 1999, a racheté le « Neuchâtel » en 2007 dans le but de le remettre à flots.

Projet de réhabilitation

Trivapor a récemment reçu le projet détaillé de Shiptec/SGV pour la réhabilitation du « Neuchâtel ». Les travaux sont envisagés en trois phases. La première concerne la coque et plus particulièrement la remise en état des parois étanches. La seconde a trait aux équipements techniques, notamment à l'installation de la machine à vapeur. La dernière est relative aux superstructures, c'est-à-dire à l'aménagement intérieur. Le bateau devra également répondre aux mêmes normes de sécurité que pour un bateau à passagers neuf. Des aménagements seront notamment mis en place pour les personnes à mobilité réduite. Le coût de l'ensemble des travaux devrait avoisiner les 9 millions de francs.

Un transfert spectaculaire

Le début des travaux est prévu pour début septembre. L'entreprise SGV se chargera de leur exécution dans le chantier de l'entreprise TMS Perrotet SA à Sugiez, au bord du canal de la Broye. Pour ce faire, le bateau sera sorti de l'eau au moyen d'une grue et transféré à Sugiez où les travaux seront effectués sur terre. (ak)

Le Conseil d'Etat a retenu le projet Erne-Bauart pour la construction du nouveau bâtiment de la microtechnique.

Le collectif « Douche froide » revient au Pommier dès le 18 mars avec une pièce intitulée « Stop the tempo ! ».

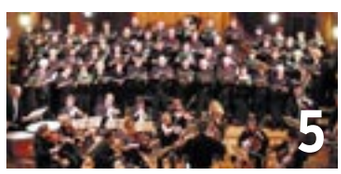

L'Ensemble Vocal de l'Auberson donnera un concert dimanche au Temple du Bas avec l'ESN.

Les métiers du bâtiment

Stoppa Fils SA

PLÂTRERIE-PEINTURE

Neuchâtel Hauterive Peseux 032 730 30 90

028-423046

Falk Frères SA

«Parquets - Tapis - PVC»

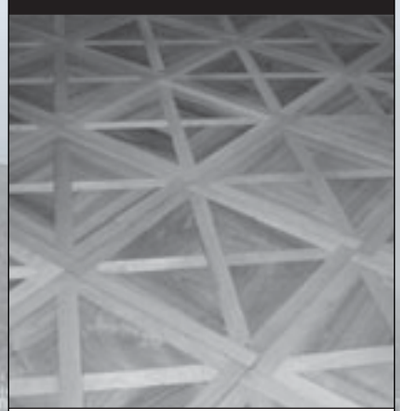

Réparation - Ponçage

Sablons 35 - 2000 Neuchâtel

Tél. 032 725 77 60

Natel 079 637 33 19

www.falkfreres.com

Dans ce numéro

Biodiversité

Le programme «Nature en ville», le Service des parcs et promenades et le Muséum d'histoire naturelle avaient envisagé d'organiser la Nuit des batraciens ce samedi 13 mars. Pour des raisons climatologiques, cette activité est annulée. Elle est repoussée au samedi 10 avril. Le rendez-vous est fixé au parking du Jardin botanique à 20h.

Energie

Dans le cadre de la 6e étape du programme «Cité de l'énergie», la Ville entend mettre en œuvre une nouvelle série d'actions visant à économiser de l'énergie.

Page 8

Entre révision et réaménagement

Une rapport concernant le cimetière de Beauregard figure également à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général. L'exécutif sollicite notamment un crédit de 400'000 francs pour la révision du four crématoire principal.

Page 9

Des conseillères pour les femmes

Aline Robert et Christelle Maier qui partagent la direction de caP présentent les différentes prestations de leur service de consultation. Ce dernier s'adresse principalement aux femmes pour tout ce qui touche à leur vie professionnelle.

Page 16

Le Conseil d'Etat a retenu un projet de Erne-Bauart pour la réalisation du bâtiment de la Microtechnique

Le nouveau bâtiment de la microtechnique accueillera l'antenne neuchâteloise de l'EPFL. • **Photomontage: Bauart**

Petite cité pour la microtechnique

En juillet 2009, le Conseil d'Etat lançait un appel d'offres en procédure ouverte en entreprise totale pour la réalisation du bâtiment de la microtechnique sur le site de la Maladière. Parmi les cinq candidatures déposées, le Conseil d'Etat a porté son choix sur le projet architectural de l'entreprise argovienne Erne AG, associée au bureau Bauart Architectes. Nommé «Microcity», ce projet se profile comme une solution avantageuse présentant plusieurs atouts notamment en matière de développement durable. La construction du bâtiment de la microtechnique constitue un véritable tournant pour le développement du pôle de la microtechnique à Neuchâtel.

Depuis le début de l'année 2009, l'Institut de Microtechnique de l'Université (IMT) fait partie de l'EPFL. Regroupant quatre laboratoires et 120 collaborateurs, l'IMT va s'agrandir petit à petit. Depuis l'an passé, l'institut a vu son nombre de chaires augmenter, passant de quatre à six. A terme, l'objectif est d'en créer le double, afin de développer l'antenne neuchâteloise de l'EPFL dans les «green technologies».

Petite cité

Le projet «Microcity» propose d'implanter un édifice en respectant aussi bien des critères environnementaux que socioculturels et économiques. Le bâtiment de la microtechnique se compose de trois noyaux réalisés en béton où se logent les différentes installations techniques nécessaires au fonctionnement du bâtiment. Un système constructif hybride bois-béton sera utilisé pour construire le reste de la structure permettant ainsi une bonne flexibilité. Au cœur du bâtiment trône un axe central, le long duquel se rattachent les espaces communs tels que les auditoires, la bibliothèque et la cafétéria. A l'extérieur, le projet prévoit de créer un parc. Les interactions entre le nouveau bâtiment, les établissements existants et les espaces extérieurs permettent de constituer un ensemble cohérent renforçant l'identité du quartier.

Création d'emplois

Les six chaires de l'IMT sont réparties dans deux bâtiments différents. La construction du nouveau bâtiment de la microtechnique permettra de les regrouper dans un seul et même établissement. Situé à proximité du CSEM et de la HE-Arc, ce dernier renforcera les synergies entre ces institutions. Le site de la Maladière occupe actuellement 300 personnes. L'expansion envisagée par l'EPFL devrait permettre de développer de nouvelles chaires et à terme le pôle réunira quelques 700 travailleurs.

Déroulement des travaux

La construction du bâtiment de la microtechnique implique la démolition de deux bâtiments ainsi que de l'ancien collège de la Maladière. «Le plan de quartier et les mesures d'aménagement feront l'objet d'une information publique en avril», a précisé le conseiller communal, Olivier Arni. Il a également relevé la qualité du partenariat instauré avec l'association de quartier qui est étroitement associée à la définition des mesures d'aménagement du quartier. Les travaux de construction débuteront au mois de septembre 2010 et devraient se terminer en octobre 2012. Le montant de la construction du bâtiment et de l'aménagement des espaces publics ne devrait pas dépasser les 65 millions de francs. «Le mode de financement reste encore ouvert et devrait être dévoilé à la fin du mois», a commenté le conseiller d'Etat, Philippe Gnaegi. (ak)

Le Collectif « Douche froide » s'apprête à faire disjoncter le public du Pommier

Stop the tempo !

Après avoir séduit l'an passé le public du Pommier avec « J'ai passé ma vie à chialer… mais demain j'arrête », le Collectif « Douche froide » est de retour avec une pièce pour le moins décapante de la Roumaine Gianina Cărbunariu intitulée « Stop the tempo ! ». Ou comment débrancher en faisant volontairement « péter les plombs ». A voir dès le 18 mars au Pommier.

« Stop the tempo » de la jeune Roumaine Gianina Cărbunariu dépeint une société qui incite à consommer le prêt-à-penser. De gauche à droite : Patricia Mollet-Mercier, Matthieu Béguelin et Fanny Pélichet. • **Photo : sp**

La pièce

Dans une société post-communiste en pleine explosion, un jeune homme et deux femmes attendent dans une discothèque quelqu'un ou quelque chose qui ne vient pas. Pathétiques et risibles, enlisés dans le ratage de leurs vies ordinaires, ils vont s'unir sans se connaître, sans vraiment se plaire, sans vraiment se comprendre et, presque par hasard, inventer une nouvelle forme de terrorisme, un jeu qui deviendra comme une drogue : faire sauter les plombs de toutes les boîtes de nuit, supermarchés, théâtres et plus si affinités…

Revenir au chaos originel

Débrancher. Faire disjoncter. Arrêter le rythme d'un monde qui s'emballe. Qui ne laisse pas de place à l'humain. Le plonger dans le noir. Créer la panique. Suspendre le tempo d'une société « accro » à la consommation compulsive et jouir de la confusion qui s'ensuit. Permettre, le temps d'une coupure de courant, que le chaos originel reprenne sa place… Telle est l'ambition de cette pièce d'une jeune auteure roumaine qui monte !

Intense, drôle et insolent

Intense, drôle et insolent, ce spectacle mis en scène par Manu Moser jette ses interprètes – Fanny Pélichet, Matthieu Béguelin et Patricia Mollet-Mercier – dans une course effrénée, un road-movie qui illustre l'effarement d'Orlando, de Maria et de Paula devant la « crétinisation » collective contre laquelle le trio décide d'entrer en résistance.

La pièce portée à la scène par le Collectif Douche froide de Neuchâtel évoque la Roumanie d'aujourd'hui à travers une écriture coup de poing qui dénonce la dérive d'une nouvelle génération.

L'auteure

Née en 1977, Gianina Cărbunariu a suivi des études de littérature roumaine et française puis de mise en scène et d'écriture dramatique à l'Université nationale de théâtre et de cinéma de Bucarest. Metteur en scène et auteure, elle a participé à plusieurs festivals internationaux et à des ateliers d'écriture dramatique ou de mise en scène. Elle a reçu en 2001 un prix pour sa création intitulée *Irréalités de l'Est sauvage*. Elle est l'une des initiatrices du projet DramAcum (DraMaintenant) pour le soutien à l'écriture dramatique roumaine. *Kebab* l'a fait connaître à Londres grâce à un atelier à la Royal Court Residence et *Stop the tempo !* a été donné en lectures publiques à Berlin et Dublin. Cette pièce fut créée en français au Théâtre Studio d'Alfortville par Christian Benedetti en décembre 2005.

- **Théâtre du Pommier, du 18 au 21 mars. Le jeudi à 20h, le vendredi et le samedi à 20h30 et le dimanche à 17 heures.**

Agenda culturel

Galeries et musées

Bibliothèque Publique et Universitaire (place Numa-Droz 3), exposition permanente « Jean-Jacques Rousseau dans la Principauté de Neuchâtel ». Ouvert me et sa de 14h à 17h ou sur demande préalable. Jusqu'au 31 mars, exposition « L'illustration botanique du XVIIe au XIXe siècle ». Ouvert lu-ve de 8 à 20 heures, sa de 8 à 17 heures.

Musée d'art et d'histoire (esplanade Léopold-Robert 1), exposition permanente « La nature dans tous ses états ». Dès le 30 janvier, legs Yvan et Hélène Amez-Droz. Ouvert ma-di de 11 à 18 heures. Entrée libre le mercredi. Jusqu'au 16 mai, exposition « Revenez chères images ! », René Myrha, peintre et Rose-Marie Pagnard, écrivain.
Dimanche 14 mars à 11h15, au musée en famille. Visite commentée de l'exposition « Revenez chères images ! » pour les adultes, par Lucie Girardin-Cestone et atelier pour les enfants avec Geneviève Petermann.
Mardi 16 mars à 12h15, mardi du musée. Derrières les objets. Histoires cachées de quelques objets des collections. Parcours guidé par Isabelle Liggi Asperoni, Vincent Callet-Mollin et Claude-Alain Künzi.
Galeries de l'histoire (av. DuPeyrou 7), exposition permanente des maquettes historiques.
Exposition de photographies : « Une ville en mouvement. » Ouvert me et di de 13 à 17 heures ou sur rendez-vous. Entrée libre, sauf mardis du musée et expos temporaires.
Musée d'ethnographie (rue St-Nicolas 2-4), jusqu'au 16 mai, exposition « Helvetia Park ». Ouvert ma-di de 10 à 17 heures. Entrée libre le mercredi.
Muséum d'histoire naturelle (rue des Terreaux 14), ouvert ma-di de 10 à 18 heures. Entrée libre le mercredi.
Centre d'Art Neuchâtel (rue des Moulins 37), jusqu'au 21 mars, exposition « Composite Visions ». Ouvert me-di de 14 à 18 heures, je de 14 à 20 heures.
Centre Dürrenmatt (Pertuis-du-Sault 74), jusqu'au 16 mai, exposition « Dürrenmatt caricaturiste : nouvelles acquisitions ». Ouvert me-di de 11 à 17 heures. www.cdn.ch
Galerie des Amis des Arts (espl. L.-Robert 1a), jusqu'au 14 mars, exposition Andreas Caderas, peinture et Beat Breitenstein, sculpture. Ouvert ma-ve de 14 à 18 heures, sa-di de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures.
Galerie Ditesheim (rue du Château 8), jusqu'au 3 avril, exposition Myrha, peintures et œuvres sur papier. Ouvert ma-ve de 14 heures à 18h30, sa de 10 à 12 heures et de 14 à 17 heures, di de 15 à 18 heures.

Conférences

Faculté des lettres (espace L.-Agassiz 1), Université du 3e âge : jeudi 11 mars de 14h15 à 16 heures : « Gérard Philipe (1922-1959), une comète, de celles qui éclairent une génération ! », par Patrick Crispini, chef d'orchestre, enseignant.
Mardi 16 mars de 14h15 à 16 heures : « Rodolphe, comte de Neuchâtel et poète », par Lionel Bartolini, historien, archiviste de l'Etat.

L'actualité culturelle

Les Grands Interprètes de demain

Chaque année «Les Grands Interprètes» donnent la possibilité à de jeunes solistes de haut niveau, diplômés des plus grands conservatoires du monde et lauréats des concours musicaux renommés, de pouvoir jouer dans le cadre d'une saison de niveau international. Cette opportunité constitue une carte de visite très utile pour la suite de leur carrière.
Le trio Pirandello – Delphine Hensler, piano, Frédéric Steinbrüchel, violoncelle et Jia Zhang, violon – interprétera, mercredi 10 mars, des trios de R. Schumann, W.A. Mozart et D. Chostakovitch.
Auditorium de la Haute Ecole de Musique, espace de l'Europe 21, mercredi 10 mars à 20 heures. Entrée libre. Réservations: info@lesgrandsinterpretes.ch ou 079 412 50 97.

«Légendes»

La Philharmonie slovaque de Bratislava et le pianiste Jonathan Gilad seront les invités de la Société de musique, vendredi 12 mars au Temple du Bas pour un concert «Légendes». Placé sous la direction de Daniel Raiskin *(photo)*, l'orchestre interprétera l'ouverture de Coriolan et le concerto pour piano N° 4 de Beethoven ainsi que la Symphonie N° 8 de Dvorák.

Le jeune pianiste français Jonathan Gilad a attiré l'attention du monde musical par un des plus extraordinaires dons pianistiques de sa génération. Il est régulièrement invité comme soliste par de prestigieux orchestres et a effectué une tournée aux Etats-Unis avec l'Orchestre Philharmonique de St-Pétersbourg.
Le concert sera commenté pour les enfants dès 5 ans, le même jour à 18 heures. Pas de réservations. Billets en vente à l'entrée (enfants Fr. 2.–/ adultes Fr. 5.–).
Temple du Bas, vendredi 12 mars à 20 heures. Entrée Fr. 38.–/18.–, réductions AVS, étudiants, chômeurs, membres Club espace Fr. 5.–. Billeterie au Théâtre du Passage, tél. 032 717 79 07.

Concert au Lyceum

La pianiste biennoise Dagmar Clottu donnera un concert mardi 16 mars au Lyceum Club avec au programme les *Variations Goldberg BWV 988* de J.-S. Bach.
Cette pièce résume toute la science du Cantor. On y trouve des canons à tous les intervalles, une fugue, une sicilienne, une ouverture à la française, des inventions et des danses. Une musique d'une simplicité trompeuse, qui exige souvent une réelle virtuosité. Dagmar Clottu a obtenu son premier diplôme à 19 ans au Conservatoire de Bienne. Elle a étudié à Neuchâtel avec Harry Datyner et a donné de nombreux concerts en Suisse, dans plusieurs pays d'Europe, ainsi qu'en Israël, au Chili et aux USA.
Lyceum Club international, rue des Beaux-Arts 11, mardi 16 mars à 20 heures.

L'Ensemble vocal de l'Auberson en concert au Temple du Bas avec l'ESN

Le Requiem de Gossec

L'Ensemble vocal de l'Auberson et son chef Léonard Dufour s'apprêtent à faire renaître le «Requiem» de François-Joseph Gossec (1734-1829), œuvre magnifique bien que largement méconnue aujourd'hui, dimanche au Temple du Bas. Les choristes vaudois seront accompagnés en l'occurrence par l'Ensemble symphonique de Neuchâtel.

L'Ensemble vocal de l'Auberson s'attaque à un monument de la musique française du XVIIIe siècle. • Photo: sp

Les musicologues s'accordent à dire que Gossec se situe sur le plan historique au même niveau que ses contemporains Haydn et Mozart. Son Requiem exige un long et difficile travail pour un chœur d'amateurs. L'Ensemble vocal de l'Auberson s'y est courageusement attelé sous l'experte direction de Léonard Dufour.

Première romande

Fort de 48 choristes en provenance du «balcon du Jura vaudois», l'Ensemble vocal de l'Auberson a redémarré il y a dix ans et n'hésite plus aujourd'hui à s'attaquer à des œuvres monumentales tel ce Requiem de Gossec interprété pour la première fois en Suisse romande.

Cette œuvre que le musicologue autrichien Hartmut Krones qualifie de modèle français pour le Requiem de Mozart, a été composée en 1760 par un Gossec alors âgé de 26 ans. Ce compositeur prolifique à qui l'on doit une cinquantaine de symphonies, une trentaine d'opéras comiques et de ballets ainsi que de nombreuses compositions sacrées et profanes pour chœurs, a retravaillé sa «Grand Messe des Morts» en 1813, soit 53 ans plus tard. Cette œuvre a ensuite disparu du répertoire en raison de ses dimensions importantes.

90 chanteurs sur scène

L'Ensemble vocal de l'Auberson sera renforcé dimanche par des chanteurs provenant de divers chœurs de la Côte lémanique. Quelque 90 personnes au total seront sur scène pour chanter ce Requiem dont la soprano Charlotte Müller-Perrier, la mezzo-soprano Sylvia Giepmans, le ténor Frédéric Gindraux et la basse Philippe Renaud-Danthe. Ce concert exceptionnel sera donné samedi soir en l'Eglise Saint-François de Lausanne et dimanche à 17 heures au Temple du Bas avant d'être repris deux semaines plus tard à Sainte-Croix.

Chronique culturelle

RAC-o-RD

Attention ! La relève dans le domaine de la danse arrive ! Quatre compagnies professionnelles fondées en 2008 entendent bien s'imposer dans le canton. Magda Leon, au Locle, Keepass et Paradoxe, à La Chaux-de-Fonds, et Les Mondes transversaux, à Neuchâtel, sont désormais réunis au sein de l'Association RAC-o-RD. Né il y a peu, ce Regroupement Artistique pour la Création et la Recherche en Danse souhaite instaurer des partenariats avec les lieux culturels des villes où sont implantées les compagnies. L'idée consiste à favoriser les synergies et la création et à sensibiliser le public à la danse ! On ne peut que saluer cette façon intelligente de se regrouper pour parler d'une seule voix avec les autorités subventionnantes et les directeurs de salles ! Et, à voir les extraits de spectacles présentés par les compagnies en question le 26 février au Casino du Locle, il y a de quoi se réjouir : le renouveau de la danse est en marche ! Celles et ceux qui en douteraient encore participeront avec profit à la Fête de la danse le 24 avril au Passage et dans le collège des Terreaux.

Patrice Neuenschwander

Aux Editions Messeiller

Dadou Gête
Les délices du Lou

Nicole, hôtesse à la Bergerie du Lou, diététicienne, Dadou, artiste peintre dans le Jura Suisse. Elles se rencontrent sous le soleil de la Drôme provençale. De là jaillit une belle amitié. C'est aussi la découverte de deux talents qui se rejoignent et d'où naît un projet. La beauté du site, la gourmandise et l'enthousiasme ont permis la réalisation de cet ouvrage. Merci à Henri et Christophe pour le travail des textes et la mise en page. Sans eux, l'aboutissement de ce projet aurait été des plus laborieux.
Alors à vous, hôtes, amis, amateurs d'art et de bonne cuisine, pour le plaisir des yeux et du palais…
40 pages, format 24 x 21 cm

Rémy Voirol
Chacun A sa place

Cet écrit fait découvrir au travers de l'anecdote un aspect particulier de la fonction de chancelier en évoquant les heurs et malheurs survenus lors de manifestations, de séances et autres réceptions officielles. Il est enfin le résultat d'un pari ambitieux car prendre la plume pour faire connaître ses activités s'avère un exercice difficile.
136 pages, format 13 cm x 21 cm

Jean-Didier Bauer
Une bouteille dans chaque port
Histoires de mers et de fleuves

Nous sommes heureux de vous proposer un nouvel ouvrage de Jean-Didier Bauer. Six récits, dans le style vivant de marins faisant partager leurs aventures dans un mess d'équipage, écrits avec la maîtrise d'un auteur expérimenté. Ces histoires, dans la ligne de Blaise Cendrars, vous entraîneront à travers les Antilles, sur le Rhin à destination d'Anvers, à la Nouvelle-Orléans, à New York, à Hambourg, des escales où bien des choses se passent…
288 pages, format 14.8 cm x 21 cm

Bulletin de commande

à envoyer aux Editions H. Messeiller SA, case postale 95, 2006 Neuchâtel

…… ex. de l'ouvrage **«Les Délices du Lou»** de Dadou Gête au prix de **Fr. 27.–.**
…… ex. de l'ouvrage **«Chacun A sa place»** de Rémy Voirol au prix de **Fr. 25.–.**
…… ex. de l'ouvrage **«Une bouteille dans chaque port»** de Jean-Didier Bauer au prix de **Fr. 24.–.**

(TVA 2,4% incl.), frais de port et d'emballage en sus.

Nom et prénom: _____

Rue et N°: _____

NP et localité: _____

Téléphone: _____

Date: _____

Signature: _____

Le clin d'œil du délégué communal à l'énergie

Trois milliards pour économiser l'énergie

Les cantons et la Confédération encouragent les économies d'énergie dans les bâtiments ainsi que l'utilisation des énergies renouvelables. La semaine passée, le Conseil fédéral a promulgué les bases légales pour assurer le financement du « Programme Bâtiments » pour les dix ans à venir. La taxe sur le CO_2 contribuera largement à financer les 300 millions de francs par année dont sera doté ce programme de soutien.

Le « Programme Bâtiments » de la Confédération et des cantons soutient les propriétaires qui entreprennent des travaux d'assainissement énergétique sur leur immeuble. L'objectif du programme est de réduire les émissions de CO_2 de 2 millions de tonnes par année d'ici à 2020.

Si vous êtes propriétaire et que vous prévoyez de rénover votre bien immobilier, c'est le bon moment. Le *Programme Bâtiments* vous soutiendra financièrement pour le remplacement de vos anciennes fenêtres et pour l'isolation thermique de vos murs, de la toiture et du plancher. L'opportunité est bonne. C'est l'occasion de réduire vos dépenses énergétiques à long terme. C'est également une contribution à la protection du climat en limitant les émissions de CO_2 de votre installation de chauffage.

Le programme est attractif. Les demandes sont relativement simples à formuler. Le financement du programme est assuré sur une période de dix ans, donc nul besoin de se précipiter. Les tarifs appliqués sont incitatifs.

Il faut toutefois réaliser des améliorations de qualité pour profiter du programme. Par exemple, pour le remplacement des fenêtres, il s'agira d'installer du vitrage triple pour obtenir une aide de 70 francs par m^2. Au niveau de l'amélioration des façades, la pose d'une isolation thermique de 16 centimètres sera nécessaire pour profiter d'une subvention de 40 francs par m^2.

Le Conseiller fédéral Leuenberger est enthousiaste. Il espère de ce programme une réduction des émissions de CO_2 de plus de deux millions de tonnes d'ici à 2020. C'est très bien. Mais c'est optimiste et nettement insuffisant ! En effet, on se rappellera que lors du sommet international sur le climat de Copenhague en décembre dernier, notre ministre de l'énergie se disait prêt à réduire nos émissions de CO_2 de 30%; cela aurait été tout simplement six fois (!) plus ambitieux que ce que peut nous offrir le *Programme Bâtiments.*

C.T

www.neuchatel-energie.ch

Neuchâtel Cité de l'énergie
european energy award

La Ville jeune

Théâtre du Passage, mardi 10 mars de 12h30 à 13h15, midi-musique « Mazarinades et autres frondes », en écho au Diable rouge, d'Antoine Rault. Œuvres de Couperin et Rameau, par Maria Pia Rodriguez, flûte, Gaëlle Lefèbvre, violoncelle et Estefania Casanovas, clavecin.
Entrée seule Fr. 10.– (étudiants, apprentis, chômeurs, Club espace Fr. 5.–); Fr. 18.– avec sandwich et minérale; Fr. 27.– avec sushis et minérale. Réservations: billetterie tél. 032 717 79 07 ou restaurant: 032 717 82 24.

Maison du Concert, samedi 13 mars à 18h30 (match junior) et à 20 heures. Match d'improvisation réunissant douze comédiens. www.impro-on-line.org/

Ciné-club universitaire Halluciné, mardi 16 mars à 20h30 au cinéma Bio: « Luftbusiness », de Dominique de Rivaz. Entrée: Fr. 8.– et Fr. 5.–. www.halluciné.ch

Bibliothèque Pestalozzi (fbg du Lac 1), mercredi 17 mars à 15 heures et à 16 heures, contes pour enfants de 3 à 5 ans.

La Ville sportive

Piscines du Nid-du-Crô
Lundi-vendredi 8h-22h, samedi 8h-21h, dimanche 9h-20h. Tél. 032 722 62 22.

La piscine intérieure sera fermée au public samedi 13 mars dès 19 heures (sortie de l'eau à 18h15), en raison d'un match de water polo. Réouverture dimanche 14 mars dès 9h30 (en lieu et place de 9 heures).

Volleyball
Jeudi 11 mars, halle de sport de la Riveraine, 20h30, Sagres NUC-VBC Voléro Zurich, LNA.

Hockey sur glace
Samedi 13 mars, patinoires du Littoral principale, 16h45, tournoi Neuchâtel Futur, bambinis et école de hockey. A 19h30, Neuchâtel Futur-Rouen, moskitos A.

Patinoires du Littoral
(du 11 au 17 mars)

Piste principale
je/ve: 9h-11h45/13h45-15h45 public, 9h-11h45 hockey libre.
sa: 13h45-16h30 et 20h-22h public.
di: 13h45-16h30 public, 12h-13h30 hockey libre.
lu: 9h-11h45/13h45-16h30 public.
ma: 9h-11h45/13h45-15h30 public.
me: 9h-11h45/13h45-16h45 public.

Halle couverte
je: 9h-11h45/13h45-16h15 public.
ve: 9h-11h45/14h45-16h15 public.
sa/di/lu/ma/me: –

Dans le cadre du programme « Cité de l'énergie », le Conseil communal entend mettre en œuvre de nouvelles actions

La Ville roule écolo

Le Conseil général se prononcera lundi prochain sur un rapport du Conseil communal concernant une demande de deux crédits relative aux nouvelles actions à entreprendre dans le cadre de Neuchâtel Cité de l'énergie. Le premier crédit, de 310'000 francs, est destiné à la mise en œuvre de différentes mesures d'économie d'énergie dans le domaine de l'environnement. Le second, de 90'000 francs, sera utilisé pour une action dans le domaine des transports. L'assemblée sera également amenée à prendre position au sujet de modifications du règlement de l'aménagement communal.

La consommation d'énergie de la Suisse se répartit comme suit : 43% à des fins thermiques, 33% pour la mobilité et 24% pour l'électricité. En 2008, les besoins énergétiques du pays ont atteints des records. Les objectifs de réduction de consommation d'énergie fixés par la Confédération sont loin d'être atteints. Dans le canton, la situation est également difficile.

Assainissement du parc immobilier de la Ville

Le programme politique 2010-2013 donne une place importante au domaine de l'environnement et de l'énergie. De nombreuses actions sont inscrites à la planification des investissements pour un montant total de 23 millions de francs. Dans ce cadre, plusieurs bâtiments, propriété de la Ville, feront l'objet d'assainissement. A titre d'exemple, l'Hôtel DuPeyrou sera rénové et assaini sur le plan énergétique. Ces actions visant à sensibiliser la population ainsi que les professionnels du domaine de l'énergie démontrent qu'il est possible d'agir en faveur de l'environnement.

Eclairage et mobilité

Olivier Arni, directeur de l'environnement, a rappelé l'importance de « mobiliser tous les acteurs de la société si l'on veut relever avec succès le défi des économies d'énergie et d'un développement durable de la société ». Il a été décidé de prendre des mesures concrètes selon quatre niveaux. Le premier niveau d'intervention concerne le domaine de l'électricité. L'éclairage du péristyle de l'Hôtel de Ville sera modifié au moyen de LED. Les ampoules des lustres de l'Hôtel DuPeyrou ainsi que du collège Numa-Droz connaîtront le même sort.

« La Ville entend favoriser l'implantation de ces nouvelles technologies », a commenté Christian Trachsel, délégué communal à l'énergie. Pour ce faire, 20'000 francs seront destinés à subventionner l'achat de LED par les habitants de la ville. Certes coûteuse, cette nouvelle technologie permet tout de même de réaliser une économie de 90% d'énergie. La Ville a également la volonté de réduire sa consommation électrique liée à l'éclairage public de 25% d'ici à 2015. Le parc de véhicules de l'administration devrait être remplacé par de nouveaux « bolides électriques ». Ces derniers seront rechargés au moyen de l'électricité produite par une centrale solaire aménagée sur le toit du collège de la Promenade. La création de cette centrale a été estimée à 70'000 francs et doit permettre de démontrer qu'il existe des solutions en matière de mobilité.

Sensibilisation auprès de la population

Le second niveau de mesures concrètes concerne l'information et la communication. Outre la campagne d'affichage d'étiquettes display sur tous les bâtiments appartenant à la commune, une centrale à Négawatt sera développée pour informer et sensibiliser la population neuchâteloise. « Nous ne savons pas encore quelle forme prendra cette centrale », a déclaré Christian Trachsel. Et d'ajouter : « Elle permettra de visualiser l'ensemble des économies réalisées à ce jour par la commune ». Une campagne prospective sera l'objet du niveau suivant. Différents potentiels d'énergie renouvelables seront étudiés notamment dans les domaines de la géothermie et du free-cooling. Cette dernière méthode vise à employer une source de froid naturel pour refroidir des bâtiments par exemple. Le dernier niveau concerne une mesure législative. L'exécutif entend promouvoir une utilisation rationnelle de l'électricité en limitant notamment le recours au chauffage électrique. Les propriétaires de bâtiments importants seront également sensibilisés aux problèmes énergétiques. Ils devront déterminer la consommation énergétique de leurs immeubles sur lesquels sera apposée une étiquette display. (ak)

> « Une centrale à Négawatt sera développée pour informer et sensibiliser la population neuchâteloise »

Le nouveau collège de la Maladière possède d'excellentes performances en matière d'économie d'énergie.

Le Conseil général se prononcera sur un

Réaménager

Le Conseil général se prononcera lundi sur un rapport de l'exécutif concernant une demande de crédit destinée à l'aménagement de quartiers du cimetière et au fonctionnement et à l'entretien du crématoire de Beauregard. Le Conseil communal sollicite un crédit total de 1,2 million de francs comprenant l'aménagement des quartiers G et A, la révision du four crématoire principal ainsi que l'étude de la mise en place d'un nouveau crématoire.

Chaque année, environ 40 inhumations et 2'200 incinérations ont lieu au cimetière de Beauregard. La Ville se doit de préparer de nouveaux quartiers pour pouvoir garantir des inhumations aux habitants de Neuchâtel. Il est également inévitable de réviser le four crématoire pour éviter qu'il ne tombe en panne. Ce

Différents quartiers d'inhumations seront réaménagés dans le cimetière de Beauregard pour accueillir de nouvelles tombes.

crédit de 400'000 francs destiné à la révision du four crématoire principal de Beauregard

ments et nouveau four

dernier devra être remplacé par de nouveaux équipements afin de respecter les règles environnementales en matière de rejets.

Aménagement de quartiers

Le cimetière de Beauregard se compose de plusieurs quartiers d'inhumation. Le dernier quartier étant bientôt utilisé en totalité, un nouveau secteur doit être préparé. Pour ce faire, le Conseil communal propose de reprendre le quartier G, désaffecté en 1977. D'une surface de 1'500 mètres carrés, il pourra accueillir 280 tombes en talus. Les travaux de base devront être effectués en priorité durant le premier semestre 2010. L'investissement total s'élève à 600'000 francs et s'étendra sur 5 ans. Le Conseil communal entend solliciter l'autorisation du Conseil d'Etat de constituer un secteur multiconfessionnel de longue durée ainsi qu'un secteur traditionnel au sein du quartier G. Outre l'aménagement de ce quartier, il est également nécessaire d'entamer les travaux préparatoires de désaffection du quartier A. Ce dernier sera réaménagé de façon à pouvoir accueillir de nouvelles tombes dès 2015-2016. Les travaux et coûts de désaffection du quartier A se montent à 100'000 francs.

Révision du four crématoire principal

Le centre de crémation compte deux fours. Mis en service en 1988, le four principal est utilisé quotidiennement. Quant au four secondaire datant de 1968, il ne répond plus aux exigences de fonctionnement. Cet équipement n'est utilisé qu'en cas de panne du four principal. Ce dernier aurait déjà dû être remplacé en 2003 en raison du nombre de crémations quotidiennes moyennes. Outre un entretien courant, un four crématoire doit subir des révisions de fond. La dernière date de 1999. Les révisions sont généralement prévues après 10'000 incinérations. Depuis 1999, plus de 18'000 crémations ont eu lieu dans le four principal. Il est donc grand temps de le réviser. Les travaux devraient durer 8 semaines pendant lesquelles les crémations se feront avec l'ancien four. Le coût total de la révision est estimé à 400'000 francs. Le Conseil communal sollicite également un crédit de 100'000 francs destiné à étudier les différents aspects techniques liés au changement de four qui devra intervenir dans le courant de l'année 2012 déjà. (ak)

Caisse de pensions unique

Lundi soir, le Conseil général se prononcera également sur un rapport de l'exécutif en réponse à un postulat relatif à l'entrée dans la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel. Le postulat émanant du groupe socialiste demandait à ce que le Conseil communal étudie les meilleures modalités de financement du passage à la Caisse de pensions unique (CPU). Prévue au 1er janvier 2009, la création de la CPU de la fonction publique neuchâteloise a été reportée au 1er janvier 2010. Entre-temps, la Caisse de pensions de la Ville de Neuchâtel a connu une année 2008 particulièrement difficile. Dans son rapport, l'exécutif explique que la situation de la Ville relative à l'entrée dans la nouvelle caisse s'est considérablement améliorée. La situation sous l'angle du prix d'entrée est donc meilleure que celle qui prévalait avant la crise économique. La facture sera ainsi moins élevée que prévue.

Le Conseil communal répond à une interpellation du groupe PopVertsSol concernant la place du vélo dans les zones 30

Encourager la mobilité douce

Le Conseil communal a récemment répondu à l'interpellation écrite du groupe PopVertsSol intitulée « au sujet de la place du vélo dans les zones 30 ». Le groupe souhaite que toutes les zones 30 de la ville soient accessibles aux cyclistes et ceci dans les deux sens. Dans sa réponse, le Conseil communal établit un programme de travail pour avancer concrètement dans un processus d'introduction du contresens cyclable.

Le Conseil communal entend mettre en place le contresens cyclable dans différentes rues de la Ville.

La ville de Neuchâtel compte 85 rues en zone 30km/h et 15 en zone de rencontre (20 km/h). Parmi ces cent rues, 53 comportent un sens unique. Chacune d'elles fera l'objet d'une étude de faisabilité. Une première évaluation a permis de classer les rues en question en quatre groupes différents, soit le groupe 1 – environnement routier a priori favorable, le groupe 2 – environnement routier adaptable, le groupe 3 – environnement routier difficile et le groupe 4 – contresens exclu.

Répartition des rues

Les rues appartenant au premier groupe (rue Denis-de-Rougemont, rue Louis-Favre, faubourg du Lac par exemple) pourraient rapidement être aménagées pour autoriser un contresens cyclable par un changement de signalisation et un marquage au sol. Comme pour les rues du premier groupe, celles du second (faubourg de l'Hôpital, rue Pury par exemple) pourraient également être aménagées moyennant tout de même des investissements plus conséquents. L'introduction du contresens cyclable dans les rues du troisième groupe (passage du Nid-du-Crô, avenue du Clos-Brochet) poserait un problème important au niveau de la circulation. Elles ne sont donc pas retenues pour l'instant. Quant aux rues appartenant au dernier groupe (rue du Château, quai Ostervald, rue de l'Hôpital), elles ne sont pas en mesure d'accepter un contresens principalement pour des raisons de sécurité. Le contresens n'y sera pas mis en place.

Mise en œuvre

La répartition des rues dans les différents groupes n'est pas définitive. Elle pourrait changer en fonction des résultats des études de faisabilité qui seront menées au cas par cas. Chaque projet devra être validé au sens des normes de l'Union des professionnels de la route. Il devra également répondre aux directives du Bureau de prévention des accidents (BPA). Avant la mise en œuvre d'un projet, celui-ci devra faire l'objet d'un arrêté de circulation. Pour le groupe 1, 21 mesures sont prévues. Dès ce printemps, cette démarche sera lancée en priorité. L'objectif est de terminer la réalisation des 21 mesures pour avril 2011. Le coût de cette démarche a été estimé à 42'000 francs, soit 2'000 francs par rue, en moyenne. Quant aux mesures du second groupe, elles doivent faire l'objet d'études plus approfondies. Celles-ci seront également lancées ce printemps et devraient être mises en œuvre d'ici la fin 2012. (ak)

Le Conseil communal répond à une question écrite concernant la publication de la brochure Proinfo

La bonne et la mauvaise...

Dans sa réponse à la question écrite du groupe libéral-radical relative à la publication de la brochure « Proinfo informe sur la ville de Neuchâtel », le Conseil communal déclare vouloir développer sa communication et promouvoir une image crédible de notre cité. Les signataires souhaitaient connaître la réaction des autorités quant à la parution de ladite brochure. Cette dernière a été publiée à mi-décembre et distribuée à tous les ménages de la ville, à la veille de la sortie de la dernière version de la brochure « officielle ».

La distribution de la brochure de Proinfo a précédé de quelques jours celle de la plaquette réalisée avec les autorités, éditée tous les deux ans par la maison Inedit, depuis l'année 2001. Cette publication parallèle a créé la confusion dans la population.

Réaction des autorités

Suite à la publication de la brochure Proinfo, le Conseil communal a immédiatement réagi auprès de l'entreprise en question par lettre datée du 22 décembre 2009. L'autorité communale précisait qu'aucun semblant d'officialité ne serait donné à cette brochure au sujet de laquelle il n'avait reçu aucune information. Le Conseil communal n'a pas jugé utile de diffuser un communiqué à ce sujet. Compte tenu du renforcement de la communication, si pareille situation venait à se reproduire, un communiqué serait alors publié. L'entreprise a finalement envoyé un courrier le 25 janvier 2010 pour assurer qu'elle tiendrait compte des remarques formulées par la Chancellerie lors de sa prochaine édition qui s'intitulera « Neuchâtel et environs ».

Neuchâtel un cœur en ville

Le groupe libéral-radical s'interrogeait également au sujet des contacts que le manager du centre-ville aurait eus avec Proinfo. Le Conseil communal indique qu'à aucun moment le manager du centre-ville n'a été en contact avec l'entreprise. Il a découvert l'existence de la brochure lors de sa publication. L'exécutif rappelle également que l'Association Neuchâtel un cœur en ville s'efforce d'être transparente à l'égard des autorités communales. Par ailleurs, les services de la Ville sont fréquemment interrogés par des commerçants qui font l'objet de démarches de personnes se prévalant de la Ville. Le Conseil communal met en garde les commerces sur ces pratiques incertaines et conseille de prendre contact avec la Chancellerie en cas de doute. (ak)

A propos...

Tout droit

Introduites dans l'aviation à partir des années 1960, les boîtes noires sont des dispositifs qui enregistrent des informations liées au vol. Leur analyse permet de déterminer les causes d'un incident, parfois, malheureusement, d'un accident. Dans la mesure où elles sont conçues pour ne pas se détruire suite à une catastrophe, on peut donc en déduire que c'est la place la plus sûre dans l'avion. Il s'agira de s'en souvenir lors de notre prochain voyage.

Récemment, en Suisse et pour la première fois, un enregistreur de crash a prouvé l'innocence d'un usager de la route. Et la presse de titrer «La boîte noire blanchit une jeune automobiliste». Prévu en priorité pour les nouveaux conducteurs, l'appareil pourrait ainsi attiser de nouvelles convoitises qui peuvent aliéner notre espace privé. La problématique qui s'impose est de savoir si nous sommes prêts à sacrifier un peu de liberté pour nous sentir en sécurité et trouver un guide pour cela. En fait, un vrai leader n'a pas besoin de conduire. Il suffit qu'il montre le chemin !

Rémy Voirol

Université populaire neuchâteloise

L'Université populaire neuchâteloise informe le public qu'il reste quelques places dans le cours suivant:

Faillite de l'économie de marché? par M. Théo Buss, théologien et journaliste.

Ce cours alternera la projection de deux films, la discussion en groupes et les séances d'information.

Il aura lieu au CPLN, Maladière 84 les mercredis 17, 24, 31 mars, 21, 28 avril de 18h30 à 20 heures.

Renseignements et inscriptions: Université populaire neuchâteloise, mardi et jeudi de 14h à 17h au numéro de tél. 032 725 50 40, e-mail: upn-littoral@rpn.ch, site internet: www.cpln.ch/upn.

Parlement de la Ville

Trois rapports à l'ordre du jour

Les membres du Conseil général sont convoqués en séance ordinaire lundi 15 mars 2010 à 19h30 à l'Hôtel de Ville. L'ordre du jour est le suivant:

Nominations

10-111
Nomination d'un membre au sein du Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal du Théâtre régional de Neuchâtel, en remplacement de M. François-Xavier Jan (PLR), démissionnaire.

10-112
Nomination d'un membre au sein du Conseil intercommunal du Syndicat intercommunal des Patinoires du Littoral, en remplacement de M. François-Xavier Jan (PLR), démissionnaire.

10-113
Nomination d'un membre au sein de la Commission spéciale «Millénaire 2011», en remplacement de M. François-Xavier Jan (PLR), démissionnaire.

Rapports du Conseil communal

10-002
Rapport du Conseil communal, concernant une demande de crédit destinée à l'aménagement de quartiers du cimetière et au fonctionnement et à l'entretien du crématoire de Beauregard.

10-003
Rapport du Conseil communal, concernant une sixième demande de crédit relative aux actions à entreprendre dans le cadre de Neuchâtel Cité de l'énergie.

10-004
Rapport du Conseil communal, en réponse au postulat N° 154 relatif à l'entrée dans la Caisse de pensions de la fonction publique du Canton de Neuchâtel.

Autres objets

09-610
Interpellation du groupe PopVertsSol, par Mme Catherine Loetscher Schneider et consorts, intitulée «Au sujet de la place du vélo dans les zones 30».

09-509
Postulat du groupe socialiste par M. Thomas Facchinetti et consorts, demandant au Conseil communal d'étudier quelles sont les diverses stratégies d'action possibles à disposition de l'autorité communale afin de renforcer et développer une activité commerciale et économique équilibrée au centre-ville de Neuchâtel, en partenariat avec l'ensemble des acteurs directement concernés.

09-510
Postulat du groupe PopVertsSol par M. Christian Van Gessel et consorts, intitulé «Pour un patrimoine immobilier social».

09-507
Postulat des groupes socialiste et PopVertsSol par M. Thomas Facchinetti et consorts, intitulé «Pour une information sur les économies d'énergie».

09-508
Postulat des groupes socialiste et PopVertsSol par M. Thomas Facchinetti et consorts, intitulé «Meilleure information concernant les prestations d'aides à disposition des personnes habitant la ville».

10-301
Motion du groupe socialiste, par M. Thomas Facchinetti et consorts, intitulée «Valoriser davantage nos infrastructures scolaires communales en faveur du tissu associatif local».

10-601
Interpellation du groupe socialiste par Mme Hélène Perrin et consorts, concernant les jours d'ouverture de la Bibliothèque publique et universitaire.

10-602
Interpellation du groupe PLR par M. Jean-Charles Authier et consorts, sur la (non-) utilisation des cuisines de l'institut La Salle.

10-501
Postulat du groupe PLR par Mme Amelie Blohm Gueissaz et consorts, intitulé «Un maillon indispensable doit être fiable».

10-603
Interpellation du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulée «Nouvel arrêt de bus aux Fahys: y a-t-il un pilote dans le trolley ?».

Neuchâtel, le 22 février 2010

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente, Françoise Jeanneret — **Le chancelier, Rémy Voirol**

Les rapports relatifs aux objets de l'ordre du jour peuvent être obtenus gratuitement à la Chancellerie communale et sont également disponibles sur le site Internet www.neuchatelville.ch

Interruption du Fun'ambule

L'exploitation du Fun'ambule est interrompue jusqu'au dimanche 11 avril pour permettre la révision d'une voiture et l'entretien semestriel des installations.

La circulation sera rétablie lundi 12 avril, dès la première course du matin. Pendant l'interruption de la desserte du Fun'ambule, les voyageurs sont priés d'emprunter les lignes 1, 7, 9, 9b et 11.

Les Transports publics du Littoral neuchâtelois remercient les voyageurs de leur compréhension.

Soirée de soutien de la Croix-Rouge jeunesse

Afin de pouvoir mener à bien ses activités et faire connaître la section, la Croix-Rouge jeunesse organise une soirée de soutien samedi 13 mars au Queen Kong Club.

Au programme: concert d'un groupe neuchâtelois Crescent City Connection à 22h30. A 23h30, animation musicale divertissante avec I-pod Battle. Dès 01h30, soirée festive avec DJ Vale (Supermafia).

Queen Kong Club, quai Ph.-Godet 20. Entrée Fr. 8.–.

La chronique de...

De quel millénaire parlons-nous ?

Yves Demarta

2011 approche, année de commémoration pour laquelle toute une gamme de manifestations et de projets que l'on voudrait réaliser d'ici là, prennent corps. Année du millénaire, certes, mais millénaire de quoi ?

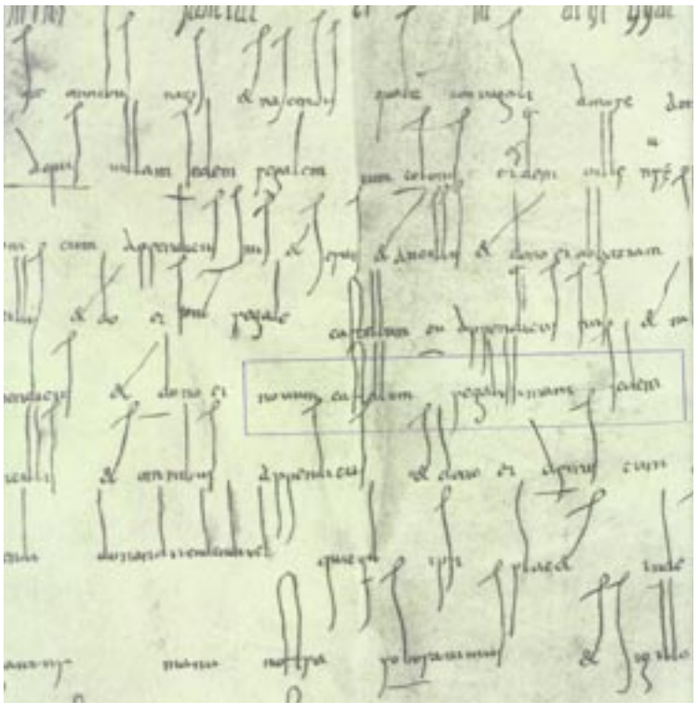

Les mille ans d'âge de la ville de Neuchâtel, comme on entend souvent le dire ? Comme on l'a dit déjà en 1998, quand, en circonstances analogues, les villages de Bevaix, Brot, Noiraigue et Saint-Martin ont marqué les éventuels mille ans de leur existence ? Eventuels, car on ne sait rien de la naissance de ces localités-ci, comme on ignore tout des premiers temps des agglomérations qui seront concernées en l'an 2011 : Saint-Blaise, Auvernier et Neuchâtel.

En principe, l'Histoire, c'est-à-dire l'évocation d'événements passés, a commencé avec l'apparition de l'écriture. Soit bien avant Jésus-Christ au Moyen-Orient, plus tardivement dans le monde celtique auquel nous appartenions, puisque ce sont les Romains qui l'y ont introduite au terme de leurs conquêtes. Durant les mille premières années de l'ère chrétienne, notre contrée neuchâteloise n'a pas émergé du monde situé au nord et à l'ouest des Alpes. L'archéologie y a précisé la présence des Romains, des Burgondes, des Francs, de quelques-unes de leurs traditions d'alors. Et c'est tout ! L'Histoire neuchâteloise n'a pas encore d'existence propre.

Celle-ci ne commence véritablement qu'à la fin du Xe siècle puisque c'est de l'année 998 que date le plus ancien texte connu concernant « le futur » pays de Neuchâtel. Celui-ci n'est encore qu'appartenance plutôt anonyme au Second Royaume de Bourgogne (888-1032), qui réunissait la Franche-Comté, la Bourgogne, la Savoie, la région lyonnaise et la Suisse romande. En 998 donc, un certain Rodolphe établit par contrat (un document longtemps conservé aux Archives de l'Abbaye de Cluny et qui est aujourd'hui déposé aux Archives Nationales à Paris) une donation au Prieuré de Bevaix de diverses possessions proches des lieux-dits précédemment cités.

En 1011, un autre Rodolphe, Rodolphe III, dernier roi de Bourgogne, donne par écrit à son épouse Irmengarde (l'acte est conservé actuellement aux Archives départementales de l'Isère à Grenoble) divers sites « français et romands », parmi lesquels Saint-Blaise, Auvernier et *novum castellum*, nouveau castel, nouveau château, Neuchâtel.

Ces deux actes ne disent rien de l'importance des lieux cités, ni de leurs origines, ni de leur importance. Ces lieux-dits existaient en 998 et en 1011. S'il y a donc millénaire, c'est celui de leurs premières mentions écrites : Neuchâtel existait donc en 1011, mais nous n'en connaissons ni l'apparence, ni l'importance, ni la naissance. Mais son nom a au moins mille ans d'âge (Nous y reviendrons).

Y.D.

A travers l'histoire

Au sud de l'Hôtel des Postes se trouvait autrefois le départ des diligences, protégé par un auvent. Les employés de la poste y posent avec leurs véhicules. Les diligences vivent leurs derniers instants : elles disparaissent progressivement, cédant la place aux trains, aux tramways et bientôt aux premières automobiles. Photographie de R. Law, vers 1900 (Musée d'art et d'histoire, Neuchâtel) Vincent Callet-Molin.

Enquêtes publiques

Demande de Monsieur Michel Baur, architecte à Neuchâtel (Inext Architecture), d'un permis de construire pour l'extension d'un atelier au rez-de-chaussée de l'immeuble 11, rue des Noyers, article 14531 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société P. Lenzlinger SA. Les plans peuvent être consultés du 26 février au 12 avril 2010, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Eric Ryser, architecte à Marin (Ad'A Architectures Sàrl), d'un permis de construire pour la construction d'une maison familiale à la rue du Rocher (chemin des Grands-Pins 19), article 2100 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de Monsieur Michel Rodde. Les plans peuvent être consultés du 26 février au 12 avril 2010, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Christophe Masini, architecte à Neuchâtel (Rotilio Ingénierie SA), d'un permis de construire pour l'agrandissement d'une maison familiale 9, rue du Vully, article 1419 du cadastre de La Coudre à Neuchâtel, pour le compte de Madame Brigitte Morandi. Les plans peuvent être consultés du 26 février au 12 avril 2010, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Guido Pietrini, architecte à Neuchâtel (Atelier Manini Pietrini Sàrl), d'un permis de construire pour la transformation et le changement partiel d'affectation d'un immeuble 74, route des Falaises, article 2590 du cadastre de La Coudre à Neuchâtel, pour le compte de la Société Axa Assurances SA. Les plans peuvent être consultés du 26 février au 12 avril 2010, délai d'opposition.

Demande de Monsieur Serge Grard, architecte à Fenin (Maison d'art'chitecture), d'un permis de construire pour la rénovation et l'isolation des façades du bâtiment 4, place de la Gare, article 8336 du cadastre de Neuchâtel, pour le compte de la Société Camerimo SA. Les plans peuvent être consultés du 26 février au 12 avril 2010, délai d'opposition.

Seuls les délais, indications et données publiés dans la Feuille Officielle cantonale font foi.

Les dossiers soumis à l'enquête publique peuvent être consultés au Service des permis de construire, fbg du Lac 3, 2e étage.

Les oppositions éventuelles doivent être adressées au Conseil communal, sous forme écrite et motivée.

Service des permis de construire

La Ville officielle

Chantiers ouverts en ville de Neuchâtel

Rue de Pain-Blanc: remplacement du revêtement routier. *Jusqu'à fin mai.*

Rue des Fahys – chemin des Mulets. Programme extraordinaire de réfection du domaine public: réfections de couches d'usure et support. Trottoirs. Purges locales (fondation). Falaises et cheminements; gestion des circulations. *Jusqu'à fin juin.*

Chemin du Châble – rue de la Dîme: pose et remplacement de canalisations selon le PGEE (plan général d'évacuation des eaux); remplacement du réseau eau et gaz; remplacement du réseau électrique. *Jusqu'à fin novembre.*

Chemin de la Favarge – chemin du Sordet: pose et remplacement de canalisations selon le PGEE (plan général d'évacuation des eaux); rénovation du réseau électrique, gestion des circulations. *Jusqu'à mi-septembre.*

Réfection de la zone piétonne (phase 5): rénovation des surfaces; aménagements paysagers, fosses de plantation; rénovation et installation du réseau eau et gaz; remplacement du réseau électrique et éclairage public; mobilier urbain; tirage de câbles de télécommunications; tirage de câbles vidéo et fibre optique; changement provisoire des accès à la zone. *Jusqu'à fin septembre.*

Avenue des Cadolles – rue du Plan: pose et remplacement de canalisations selon le PGEE (plan général d'évacuation des eaux); rénovation du réseau eau et gaz; rénovation du réseau électrique; gestion des circulations. *Jusqu'à fin juin.*

Chemin de Maujobia – rue du Verger-Rond (Valangin-Neuchâtel): raccordement intercommunal des eaux usées; rénovation du réseau eau et gaz; rénovation du réseau électrique; gestion des circulations. *Jusqu'à fin juin.*

Chaussée Isabelle-de-Charrrière – quai Jeanrenaud. Préparations au tunnel de Serrières (N5): adaptation des canalisations d'eaux usées; travaux d'aménagements; adaptation des conduites eau et gaz; adaptations des câbles électriques et éclairage public; aménagements urbains; adaptations sur le Littorail; gestion du trafic routier; travaux préparatoires. *Jusqu'à mi-décembre.*

Ville de Neuchâtel: mise en place des conteneurs enterrés du secteur A; aménagements paysagers; déviation des conduites eau et gaz; déviation des conduites électriques; gestion des circulations. *Jusqu'à fin novembre.*

Espace de l'Europe – TransEurope: aménagements du domaine public selon le plan de quartier; aménagements paysagers; rénovation et distribution du réseau eau et gaz; rénovation et distribution du réseau électrique et éclairage public; aménagements urbains. *Jusqu'à fin novembre.*

Ville de Neuchâtel: aménagements routiers; modération du trafic et zones 30 km/h. *Jusqu'à fin septembre.*

Commune de Neuchâtel: aménagements paysagers et plantations. *Jusqu'à début juin.*

Rue de la Cassarde – rue du Plan: réfections des couches d'usure et support. *Jusqu'à fin mars.*

Echos

■ Mercredi dernier, le Conseil communal a été représenté par M. Alain Ribaux, directeur suppléant de la culture, à la remise du Prix de la République d'Autriche pour la Littérature Européenne 2008, décerné à Mme Agota Kristof.

■ Le Conseil communal a adressé ses vœux et félicitations à Mme et M. Anna et Hugues Willemin-Riccardi, à l'occasion du 50e anniversaire de leur mariage, à Mme et M. Lidia et Max Schläfli-Müller, et Mme et M. Gerda et Paul Pheulpin-Kochli, à l'occasion du 60e anniversaire de leurs mariages.

Energie

Contrôle des installations de chauffage

Semaine du 1er au 7 mars 2010

- Température extérieure moyenne: 2.8° C.
- Degrés-jours: 120.6 DJ.

Renseignements complémentaires: www.ne.ch/Energie, rubrique Climat-Consommation ou au Service cantonal de l'énergie, tél. 032 889 67 20.

Contes et buffet bibliques

La paroisse réformée de Neuchâtel et le centre cantonal Théologie Education Formation de l'EREN, en collaboration avec les paroisses catholiques de la Ville organisent une soirée contes bibliques, vendredi 26 mars dès 18h30 au Temple du Bas.

Cette activité aura pour thème «Une fête au palais de Damas. Récit d'une guérison» et sera animée par la conteuse Alix Noble Burnand.

Un buffet de dégustation composé de mets typiques de cuisine orientale sera servi dès 19h30. (Prix: Fr. 25.– contes et buffet, contes seuls Fr. 15.–, enfants jusqu'à 12 ans: Fr. 5.–.)

Inscriptions indispensables jusqu'au lundi 22 mars dernier délai auprès de: Elisabeth Reichen-Amsler, La Cure, 2325 Les Planchettes, tél. 032 913 02 25 ou 078/703 48 41, e-mail: elisabeth.reichen@eren.ch

Neuchâtel Cité de l'énergie
european energy award

Programme cinéma pour la semaine du 10 au 16 mars

APOLLO 1 032 710 10 33
SHUTTER ISLAND
2e semaine. 14 ans sug. 16 ans.
VF me au ma 14h45, 17h30, 20h30, ve/sa 23h15.
Acteurs: Leonardo Di Caprio, Mark Ruffalo, Sir Ben Kingsley.
De Martin Scorsese.

APOLLO 2 032 710 10 33
THÉRAPIE DE COUPLES
1re semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 20h15, ve/sa 23h.
Acteurs: Vince Vaughn, Jason Bateman, Jean Reno.
De Peter Billingsley.

APOLLO 2 032 710 10 33
LA PRINCESSE ET LA GRENOUILLE
7e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me au ma 15h15.
De John Musker.

APOLLO 2 032 710 10 33
DIE FRAU MIT DEN 5 ELEFANTEN
2e semaine. 12 ans sug. 16 ans.
VO CH-all. me au sa 18h15.
Acteurs: Swetlana Geier.
De Vadim Jendreyko.

APOLLO 2 032 710 10 33
FACE AU JUGE
1re semaine. 7 ans sug. 12 ans.
VF di au ma 18h15.
De Pierre-François Sauter.
Présence du réalisateur di à 18h15.

APOLLO 3 032 710 10 33
NINE
2e semaine. 7 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 20h15.
Acteurs: Nicole Kidman, Marion Cotillard, Penelope Cruz.
De Rob Marshall.

APOLLO 3 032 710 10 33
LA DISPARITION DE GIULIA
2e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 15h30, 18h.
Acteurs: Corinna Harfouch, Bruno Ganz, Stefan Kurt.
De Christoph Schaub.

APOLLO 3 032 710 10 33
VERSO
2e semaine. 16 ans sug. 16 ans.
VF ve/sa 23h.
Acteurs: Carlos Leal, Stress, Laurent Lucas.
De Xavier Ruiz.

ARCADES 032 710 10 44
AVATAR 3 D
13e semaine. 12 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 20h30.
Acteurs: Sigourney Weaver, Sam Worthington.
De James Cameron.

ARCADES 032 710 10 44
PERCY JACKSON – LE VOLEUR DE FOUDRE
5e semaine. 10 ans sug. 12 ans.
VF me au ma 14h45.
Acteurs: Pierce Brosnan, Uma Thurman.
De Chris Columbus.

ARCADES 032 710 10 44
INVICTUS
9e semaine. 7 ans sug. 12 ans.
VF me au sa, lu/ma 17h30.
Acteurs: Morgan Freeman, Matt Damon, Tony Kgoroge.
De Clint Eastwood.

ARCADES 032 710 10 44
ALICE AU PAYS DES MERVEILLES
Avant-première. 7 ans sug. 10 ans. VF di 17h15.
Acteurs: Johnny Depp, Helena Bonham Carter, Anne Hathaway.
De Tim Burton.

BIO 032 710 10 55
LA RAFLE
1re semaine. Pour tous sug. 12 ans.
VF me au ma 15h, 17h45, 20h30.
Acteurs: Mélanie Laurent, Gad Elmaleh, Jean Reno.
De Roselyn Bosch.

REX 032 710 10 77
THE GOST WRITER
2e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 17h30, 20h15.
Acteurs: Pierce Brosnan, Ewan Mc Gregor, Olivia Williams.
De Roman Polanski.

REX 032 710 10 77
OCEANS
7e semaine. 7 ans sug. 7 ans.
VF me au ma 15h15.
De Jacques Perrin.

REX 032 710 10 77
SHERLOCK HOLMES
6e semaine. 12 ans sug. 14 ans.
VF ve/sa 23h.
Acteurs: Robert Downey Jr., Jude Law.
De Guy Ritchie.

STUDIO 032 710 10 88
LES CHÈVRES DU PENTAGONE
1re semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 15h30, 20h30, ve/sa 22h45.
Acteurs: George Clooney, Ewan McGregor, Jeff Bridges.
De Grant Heslov.

STUDIO 032 710 10 88
ENSEMBLE C'EST TROP
3e semaine. 10 ans sug. 14 ans.
VF me au ma 18h.
Acteurs: Nathalie Baye, Pierre Arditi, Jocelyn Quivrin.
De Léa Fazer.

L'instantané de Stefano Iori...

... en visite au musée

Agenda pratique

Services d'urgence

Police: 117.

Service du feu: 118.

Urgences santé et ambulance: 144.

Hôpital Pourtalès et Maternité
N° principal: tél. 032 713 30 00.

Urgences adultes: tél. 032 713 33 00.

Urgences pédiatriques: hotline 24h/24, 365 j/365, tél. 032 713 38 48.

Hôpital de la Providence: tél. 032 720 30 30.

Viteos SA – électricité, eau, gaz (en dehors des heures d'ouverture des bureaux), tél. 032 717 83 00.

Services publics

Association Lire et Ecrire, cours de base pour adultes de langue française, tél. 032 914 10 81, www.lire-et-ecrire.ch.

Association des Marchés de l'univers, rue Pierre-à-Mazel 5, tél. 076 564 81 33.

Association neuchâteloise de personnes concernées par les problèmes liés à la drogue (ANPCD), (rue L.-Favre 27, 2017 Boudry), tél. 079 446 24 27. Permanence familles: les 2e et 4e dimanche du mois de 14h à 16h. Groupes d'accueil: les 1er et 3e mercredi du mois, dès 19h.

Association neuchâteloise pour la médiation familiale (fbg de l'Hôpital 23). Informations et prise de rendez-vous, tél. 032 886 80 15 (heures de bureau, sauf vendredi après-midi).

Pharmacie d'office

La pharmacie de la Gare est ouverte tous les jours jusqu'à 20h30. Après 20h30, le numéro du service d'urgence 144 communique les coordonnées du pharmacien de garde atteignable pour les ordonnances urgentes soumises à la taxe de nuit.

NOMAD maintien à domicile

Centre NOMAD Neuchâtel et environs

7 jours/7, prestations de soins (LAMal) et d'aide aux activités de la vie quotidienne, collaboration avec les partenaires favorisant le maintien à domicile. Demande de prestations et d'informations: passage M.-de-Meuron 6, Neuchâtel, **tél. 032 886 85 00**, jours ouvrables de 7h30 à 12h et 13h30 à17h30.

Permanence dentaire

En cas d'absence du médecin traitant ou du dentiste, composer le **N° 144.**

Les services religieux

Paroisse réformée évangélique

Cultes des samedi 13 et dimanche 14 mars

Sud:

Collégiale: di à 10h, culte avec sainte cène.

Temple du Bas: jeudi à 10h, méditation, salle du refuge.

Nord:

Ermitage: di à 10h30, culte avec sainte cène, suivi d'une soupe de carême au Foyer de l'Ermitage.

Valangines: di à 9h30, culte.

Est:

Maladière: sa 13 à 18h, culte Parole & Musique, avec sainte cène. M. R. Märki, orgue.

Ouest:

Charmettes: sa 13 à 17h30, culte tous âges avec sainte cène.

Serrières: di à 10h15, culte avec sainte cène.

Pourtalès: di à 10h, culte ou messe.

Deutschsprachige reformierte Kirchgemeinde: 14. März 9 Uhr, Gottesdienst im Temple du Bas Neuchâtel, Abendmahl.

Eglises catholiques romaines

Notre-Dame: sa à 17h, messe en portugais. Di à 10h et 18h, messes.

Serrières, église Saint-Marc: sa à 17h30, messe. Di à 10h15, messe en italien.

Vauseyon, église Saint-Nicolas: di à 10h30 messe.

La Coudre, chapelle Saint-Norbert: sa à 18h, messe. Di à 17h, messe en latin.

Chapelle de la Providence: di à 10h, messe en polonais.

Hôpital Pourtalès, chapelle 6e étage: di à 10h, célébration dominicale (aumônerie protestante 1er et 3e di) et catholique (2e et 4e di).

Eglise catholique chrétienne

Eglise St-Jean-Baptiste (rue Emer-de-Vattel): di à 18h, messe.

Impressum

Editeur:
Ville de Neuchâtel, Conseil communal

Direction:
Rémy Voirol, chancelier

Rédaction:
Patrice Neuenschwander, journaliste
Anne Kybourg, journaliste stagiaire

Illustration:
Stefano Iori, photographe

Secrétariat:
Eliane Petermann, secrétaire de rédaction

Contact:
• Téléphone: 032 717 77 09
• Télécopie: 032 717 77 10
• E-mail: bulletinofficiel@ne.ch

Internet:
www.neuchatelville.ch

Mise en page:
Cathy Ecabert

Impression:
Imprimerie H. Messeiller S.A., Neuchâtel

Tirage:
22'000 exemplaires

Publicité

50% + CADEAU A CHAQUE CLIENT
1000 FRS DE RABAIS SUR SALONS EN VRAI CUIR
MEUBLES DU BATTOIR ♦ CASSE-PRIX
MATHOD entre Orbe/Yverdon
ST-SULPICE Rte Cantonale Lausanne/Morges
COURTAMAN entre Morat et Fribourg
MEYRIN Bois du Lan
Légumes frais et boissons les moins chers de Suisse

Christelle Maier et Aline Robert présentent caP, service de consultation et centre de ressources

Un service pour conseiller les femmes

caP est un service de consultation ainsi qu'un centre d'expertise et de ressources, qui s'adresse à chaque femme pour toute question liée au monde du travail et à chacun pour équilibrer travail et famille. Installé à l'Hôtel des Associations à Neuchâtel, il a récemment ouvert une antenne à La Chaux-de-Fonds et étendu ses heures de permanence. Les conseillères Anne Boutenel, Glenda Gonzalez et Aline Robert assurent le service de consultation. Depuis peu, Christelle Maier (à gauche) et Aline Robert (à droite) partagent la direction de caP en job sharing. Elles présentent le service de consultation ainsi que les différentes prestations proposées.

Le service de consultation caP à Neuchâtel propose des consultations individuelles pour 40 francs de l'heure.

Comment le service a-t-il vu le jour à Neuchâtel ?

Christelle Maier : Grâce au Bureau fédéral de l'égalité qui soutient l'ouverture à travers toute la Suisse de services de consultation pour contribuer à l'égalité entre femmes et hommes dans la vie professionnelle et au sein de la famille. caP a ainsi ouvert ses portes en septembre 2008 à Neuchâtel, à l'Hôtel des associations, en bénéficiant également du soutien de la Ville de Neuchâtel.

Aline Robert : L'ensemble des services de consultation soutenus par le Bureau fédéral de l'égalité est organisé en réseau, ce qui permet un échange d'expériences réciproque.

Quelles prestations proposez-vous ?

A.R. : Nous sommes là pour informer et conseiller les femmes pour toute question en lien avec le monde du travail. Nous apportons également notre aide aux femmes, hommes et couples qui recherchent un équilibre entre travail et famille. Nous sommes aussi à disposition des entreprises désireuses de développer des conditions et un climat de travail qui permettent de concilier engagements professionnels et familiaux.

C.M. : caP est un centre de ressources et d'expertise où il est possible d'obtenir de la documentation et des informations. Nous donnons gratuitement des conseils ponctuels, soit par téléphone, soit par courriel (voir en bas de page). Quant au service de consultation, il est possible d'obtenir un entretien avec l'une de nos conseillères au prix de 40 francs l'heure, et 20 francs l'heure pour les personnes à bas revenus.

Comment s'organise le service ?

C.M. : Le service est composé de trois conseillères qui se répartissent un taux d'occupation de 60%. Les 40% restants sont destinés à la gestion du service en job sharing. Le bureau se situe à Neuchâtel et est ouvert les lundis et jeudis de 13h30 à 17h et le mardi de 8h30 à 17h. A terme, nous souhaitons développer notre site Internet, afin de donner un maximum d'informations en ligne aux personnes intéressées.

A.R. : Par le biais du site, nous allons également mettre des outils à disposition des gens, par exemple établir une check-list pour organiser le partage des tâches au sein de la famille. Nous souhaitons offrir ainsi un soutien à un public plus large et à une plus grande échelle. Pour ce faire, nous avons récemment lancé une newsletter qui paraît à un rythme mensuel. Il est possible de s'y inscrire sur www.cap-pro.ch.

Comment se déroule la prise en charge des clients ?

A.R. : Le premier contact se fait généralement par téléphone ou par e-mail. Nous faisons le point sur la situation actuelle de la personne. Nous clarifions ses besoins pour ensuite y répondre au mieux. Ce premier contact débouche parfois sur une ou plusieurs consultations individuelles. Un regard externe et professionnel permet de mettre le doigt sur des problèmes méconnus. Par exemple, dans le cas de couples mariés avec deux enfants, les frais de garde et d'impôts peuvent être tels qu'un taux d'occupation au-delà de 60% pour le second revenu peut être financièrement préjudiciable.

Dans quelles circonstances peut-on faire appel à vous ?

A.R. : Toute femme ayant une question ou souhaitant un soutien en lien avec l'activité professionnelle peut nous contacter. Concrètement, il peut s'agir de préparer la reprise d'une activité professionnelle après une interruption, ou d'amorcer un changement de poste ou un développement professionnel. Des femmes migrantes viennent également nous consulter pour apprendre à connaître le marché du travail et son fonctionnement.

C.M. : Il peut s'agir de répondre à des questions très spécifiques liées aux conditions de travail, aux termes d'un contrat ou encore au niveau de salaire en vigueur dans telle ou telle branche. Lorsqu'il s'agit de concilier travail et famille, les femmes et les hommes peuvent venir nous voir. Diminuer le taux d'activité, négocier une part de travail à la maison, avoir des horaires flexibles sont autant de possibilités à examiner.

Quelles particularités présente le service de consultation de Neuchâtel ?

A.R. : Nous apportons un regard global sur le travail et la famille. Des femmes nous questionnent parfois sur le bon taux d'activité ou le bon

modèle de conciliation. Il n'existe pas de réponse unique à ces questions. Nous tâchons de faire le point sur la situation particulière de la personne au moment précis où elle vient nous consulter.

Anne Kybourg

- **Informations pratiques :** caP Service de consultation «femme et travail – équilibre travail/famille», Hôtel des Associations, rue Louis-Favre 1, 2000 Neuchâtel. Renseignements au 032 724 21 36, sur www.cap-pro.ch et également à info@cap-pro.ch